Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-65_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
05/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **20**

VOTANTS : **21**

OBJET :
65 - JURIDIQUE-DEMANDE DE CESSION ANTICIPEE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER CŒUR DE FRANCE DES BIENS AU PROFIT D'UN TIERS DANS LE CADRE DU PROJET DE REMOBILISATION DU PARC DE LOGEMENTS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, M. François PARZYJAGLA, Mme Nathalie ROUX, et M. Alexandre SCHER.

Etaient représentés :
M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :
Mme Cecilie GROSSET
Mme Emmanuelle WAMBERGUE
M. Jean-Philippe ARGY
M. Frédéric JULLY
M. Fahem Idir DJERA
M. Lloyd MENARD

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Par délibération n° 97 en date du 17/12/2020, le Conseil municipal a demandé à l'EPFLI Foncier Cœur de France d'intervenir pour acquérir et porter les biens immobiliers nécessaires aux projets de création de remobilisation du parc de logements. Le Conseil d'administration de l'EPFL a approuvé cette demande d'intervention par délibération n°11 en date du 12/02/2021.

La convention de portage foncier entre la commune et l'EPFLI Foncier Cœur de France a été signée le 12/01/2022, prorogée par avenant signé en date du 11/02/2026, pour une durée totale de 5 ans selon remboursement du capital par annuités.

A la suite de la signature de la convention initiale, par ordonnance d'expropriation en date du 09/05/2022 rectifiée par ordonnance en date du 12/09/2022, l'EPFLI Foncier Cœur de France a acquis moyennant indemnités à hauteur de 28 700 €, les parcelles figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section/N°	Lieudit	Contenance m²
M 278	LES MARTINETS	388 m²
O 494	10 rue de la triperie	260 m²

Le portage foncier, d'une durée de 5 ans, doit s'achever en 2027.

Un particulier a manifesté son intérêt pour acquérir la maison en état d'abandon cadastrée section O n° 494 en vue de la rénover.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-65_2026-DE

La parcelle cadastrée section M n°278 reste en portage foncier.

Il est donc nécessaire de demander à l'EPFLI Foncier Cœur de France une cession partielle anticipée du foncier porté.

Le prix de cession contractuel, déterminé au prorata de la surface à céder, serait de 37 718,20 € HT, TVA en sus.

Le prix de cession à un tiers pour la parcelle cadastrée section O n° 494 est retenu au prix de
60 000 € TTC. (quelques travaux ayant déjà été effectués notamment).

La plus-value sera reversée à la commune.

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** à l'EPFLI Foncier Cœur de France, la cession de la parcelle cadastrée figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section/N°	Lieudit	Contenance m²
O 494	10 rue de la triperie	260 m²

à Monsieur Arnaud KONNERADT ou toute société dont il détiendrait la majorité des parts, au prix de 60 000 € TTC, frais d'acquisition en sus.

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT